

mazars

ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

ATTIJARI LEASING

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2020**

AVRIL 2021

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I – RAPPORT GENERAL	03
II – RAPPORT SPECIAL	11
III – ETATS FINANCIERS	22

I – RAPPORT GENERAL

ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn

Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

Attijari Leasing**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES****États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2020**

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En date du 16 Mars 2021, nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers d'Attijari leasing pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 29 janvier 2021.

La Banque Centrale Tunisienne en date du 19 Mars 2021 a émis une nouvelle note aux banques et aux établissements financiers n° 2021-08 du 19 mars 2021 concernant la distribution des dividendes au titre des exercices 2019 et 2020. Afin de se conformer à ladite note un 2ème conseil d'administration a été tenu le 24 mars 2021 afin d'arrêter la nouvelle version des états financiers en conformité avec les exigences de la note susvisée.

Sur la base des éléments disponibles à cette nouvelle date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19, nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport signé le 16 mars 2021

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **55 148 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **3 229 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 15 aux états financiers annuels se rapportant à une notification de redressement social subi en 2020 suite à un contrôle mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société « Attijari Leasing » a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport

4.1 La prise en compte des revenus de leasing

➤ Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2020 à 53 422 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté à :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts règlementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Une revue de la méthode appliquée par Attijari Leasing pour la comptabilisation des profits résiduels suite aux reports des échéances énoncés par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°06-2020 destinés aux banques et aux établissements financiers traitant les mesures exceptionnelles au profit des professionnels et des entreprises.

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ **Risque identifié**

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (86%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 4 771 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues

d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société ;

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 mars 2021.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 AVRIL 2021

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR



II- RAPPORT SPECIAL

ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail: mazars.tunisie@mazars.tn

Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

Attijari Leasing
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing ,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 9* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une commission de gestion égale à :
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
 - Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
- Une commission de performance égale à :
 - 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 5 198 DT HTVA.

A-2 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2020 » avec Attijari Finances Tunisie

Attijari leasing a conclu en date du 22 juin 2020, un contrat de conseil avec Attijari Finances Tunisie, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2020 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances Tunisie perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DT HTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible au lancement de la préparation du document de référence Attijari Leasing 2020 et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2020 ;
- Une commission de succès de 0,65% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2020 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription ;

Courant 2020, la charge constatée à ce titre s'élève à 265 000 DT HTVA.

A-3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 75 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2019.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2020.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Courant 2020, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

Toutes les conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 29 Janvier 2021.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

B-1 Conventions conclues avec Attijari Bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2020, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 241 626 DT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2020 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 644 312 DT HTVA.

B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2020, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 95 800 DT HTVA

B-1-4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 323 915 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 710 408 DT.

B-2 Convention avec Attijari Intermédiation

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie

B-3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel

Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2020, s'élèvent à 61 600 DT HTVA.

B-3-2 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 234 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2020, à 152 234 DT.

B-4 Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 358 DT HTVA.

B-4-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 4* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 003 DT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 5* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 747 DT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 845 DT HTVA.

B-4-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 7* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte

d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 5 685 DT HTVA.

B-4-7 FCR Attijari Leasing 8

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 772 DT HTVA.

B-4-8 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 153 565 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2020, à 108 422 DT.

B-5 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2020, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	123 050 012	104 000 000	111 246 479	115 803 533
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	3 500 000	4 500 000	0
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	3 000 000	4 500 000	0
ATTIJARI SICAR	0	4 500 000	4 500 000	0
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	0	0	4 000 000
ATTIJARI RECOUVREMENT	500 000	1 000 000	1 500 000	0
Total	130 050 012	116 000 000	126 246 479	119 803 533

Courant 2020, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 10 691 860 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantage à court terme	254 816	53 192	100 000	100 000

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 54 021 DT, soit un salaire brut de 197 793 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 01 AVRIL 2021

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR



ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 décembre 2020

Bilan
État des engagements hors bilan
État de résultat
État de flux de trésorerie
Notes aux états financiers

BILAN D'ATTIJARI LEASING
Exercice clos le 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	3 368 496	19 468 977
Créances sur la clientèle de Leasing	5	457 430 886	490 150 974
Acheteurs factorés	6	12 530 905	13 177 730
Portefeuille de placement	7	32 567 678	4 780 280
Portefeuille d'investissement	8	16 145 678	14 049 595
Valeurs immobilisées	9	4 176 985	4 360 448
Autres actifs	10	5 617 227	6 761 685
TOTAL DES ACTIFS		531 837 855	552 749 690
PASSIFS			
Concours bancaires	11	144 622	573
Dettes envers la clientèle	12	8 575 130	8 183 787
Comptes courants des adhérents	6	2 124 284	2 418 056
Emprunts et dettes rattachées	13	415 665 299	444 928 340
Fournisseurs et comptes rattachés	14	45 513 514	41 437 948
Autres passifs	15	4 667 140	3 695 264
TOTAL DES PASSIFS		476 689 989	500 663 968
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		20 319 029	18 285 525
Résultats reportés		4 100 197	2 845 307
Résultat de l'exercice		3 228 640	3 454 890
Total des capitaux propres	16	55 147 866	52 085 722
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		531 837 855	552 749 690

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN D'ATTIJARI LEASING

Exercice clos le 31 Décembre 2020

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	17 558 775	10 792 986
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	66 043 148	70 531 891
Engagements de factoring	42-A-1	2 685 802	3 751 390
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	42-B-1	23 435 332	22 236 663
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	90 634 497	83 489 424
Valeurs des biens, objet de leasing	42-B-3	503 006 951	557 645 261
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	27 000 000	16 000 000

ETAT DE RESULTAT D'ATTIJARI LEASING
Exercice clos le 31 Décembre 2020
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	53 422 419	53 962 868
Revenus de Factoring	18	1 822 658	2 168 748
Total des revenus		55 245 077	56 131 616
Autres produits d'exploitation	19	2 562 400	2 668 033
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		57 807 477	58 799 649
CHARGES			
Charges financières nettes (*)	20	(38 353 352)	(41 912 781)
Commissions encourues	30	(241 626)	(284 961)
Produits des placements	21	909 147	940 820
PRODUIT NET		20 121 646	17 542 727
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	22	(7 863 938)	(7 034 073)
Autres charges d'exploitation (*)	23	(2 882 900)	(2 803 106)
Dotations aux amortissements	24	(541 294)	(468 932)
Total des charges d'exploitation		(11 288 132)	(10 306 111)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		8 833 514	7 236 616
PROVISIONS			
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(4 770 701)	(3 193 739)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(421 320)	(135 100)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 641 493	3 907 777
Autres gains et pertes ordinaires			
Autres gains ordinaires	27	515 322	492 316
Autres pertes ordinaires	28	(6 746)	(9 110)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 150 069	4 390 984
Impôt sur les bénéfices	29	(803 306)	(862 191)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3 346 763	3 528 792
Eléments extraordinaires	29	(118 123)	(73 902)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 228 640	3 454 890
RESULTAT PAR ACTION		1,174	1,256

(*) Colonne retraitée pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 3-3-9 « Changement de présentation »).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE D'ATTIJARI LEASING

Exercice clos le 31 Décembre 2020

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	298 312 948	348 382 933
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	47 658 897	55 783 823
Financements des adhérents	31	(45 657 292)	(53 436 239)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(197 077 993)	(244 783 734)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(10 208 085)	(10 784 039)
Intérêts payés	34	(39 167 496)	(42 247 256)
Impôts et taxes payés	35	(12 755 015)	(14 112 796)
Autres flux de trésorerie	36	(26 135 092)	13 226 731
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		14 970 872	52 029 423
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corporelles et incorporelles	37	(445 110)	(331 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corporelles et incorporelles	38	14 880	23 800
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 000 000)	(2 500 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 430 230)	(2 807 869)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(166 496)	(3 491 836)
Encaissements provenant des emprunts	13	196 190 000	193 110 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(198 808 676)	(191 143 410)
Flux liés au financement à court terme	13	(26 000 000)	(35 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(28 785 172)	(36 525 246)
Variation de trésorerie		(16 244 530)	12 696 308
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice		19 468 404	6 772 096
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice		3 223 874	19 468 404

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 décembre 2020

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2020, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« ATTIJARI LEASING » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING », arrêtés au 31 Décembre 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « ATTIJARI LEASING », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au

titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les Délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la nouvelle circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par la circulaire aux établissements de crédit n°2021-01 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. La détermination de la population cible:

Les engagements classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr ».

2. Le regroupement du portefeuille sur 15 branches d'activité se détaillant comme suit :

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Oléifacteurs
- Industries agroalimentaires
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme
- Agences de voyage
- Agence de location de voitures
- Promotion immobilière
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services (hors commerce et santé)

3. La détermination pour chaque groupe de créance (indiqué ci-dessus) désigné « gi » d'un taux de migration moyen observé au cours des cinq dernières années (2014-2019) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i.
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du TMM_{gi} .

4. Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,50%

5. Estimation du taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les cinq années antérieures (2015-2019) à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties « TPgi ». Ce calcul se fait hors agios réservés :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec :

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

6. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

7. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PCgi$
--

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-8 Impact de la pandémie COVID-19

Suite à la pandémie COVID-19 qui s'est propagée en Tunisie ainsi que dans la plupart des autres pays au monde dont les pays partenaires économiques directs de la Tunisie de l'Europe et la Chine, plusieurs mesures ont été prises par les autorités compétentes ainsi la banque centrale de Tunisie pour limiter les effets de cette crise, la gérer et accompagner les entreprises, professionnels ou particuliers durant cette période.

En particulier, la circulaire BCT 2020-06 du 19 mars 2020 a institué pour les sociétés de leasing, les règles appropriées pour reporter les échéances de loyers leasing durant la période du 01/03/2020 au 30/09/2020 et ce, sur demande des clients le souhaitant et respectant certaines règles par rapport à leur classement fin décembre 2019.

Dans ce contexte particulier et qui risque de durer plus qu'une année, un ensemble de mesures d'ordre sanitaire (de prévention, de précaution et d'organisation) ont été prises par Attijari leasing pour faire face à cette pandémie tant pour protéger son capital humain, ses clients que ses différents partenaires

Outre ces mesures sanitaires prises et afin d'accompagner ses clients, Attijari Leasing a mis en place un dispositif interne de prise en charge, de suivi et de gestion des demandes clients pour permettre l'instruction et la mise en place de leurs demandes de report conformément à ladite circulaire BCT.

Ainsi, au 31 décembre 2020 :

- ❖ Il a été instruit plus que 2 018 demandes de reports de la part des clients, représentant 133 millions de dinars d'encours financier soit 25% de l'encours financier global de la société et 13% de l'ensemble de ses clients actifs ;
- ❖ Que les marges reportées à fin décembre 2020 s'élèvent à 725 451 dinars pour les contrats objets de reports des échéances.

3-3-9 Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2019 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

	31/12/2019	Reclassement	31/12/2019 Retraitée
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	58 799 649		58 799 649
Charges financières nettes	(41 791 630)	(121 152)	(41 912 781)
Commissions encourues	(284 961)	-	(284 961)
Produits des placements	940 820	-	940 820
PRODUIT NET	17 663 878	(121 152)	17 542 727
Charges de personnel	(7 034 073)	-	(7 034 073)
Autres charges d'exploitation	(2 924 257)	121 152	(2 803 106)
Dotations aux amortissements	(468 932)	-	(468 932)
Total des charges d'exploitation	(10 427 262)	121 152	(10 306 111)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	7 236 616	-	7 236 616

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Banques	3 364 998	19 466 052
- Caisses	3 498	2 925
<u>Total</u>	3 368 496	19 468 977

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Créances de leasing	459 903 457	489 250 518
- Impayés	40 716 484	40 545 101
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(3 006 291)	(2 522 917)
- Produits à recevoir marge non facturée covid19	881 928	0
- Créances sur contrats en instance de mise en force	552 491	1 360 016
- Créances radiées	434 846	434 846
<u>Total brut</u>	499 527 164	529 111 813
- Provisions pour dépréciation des encours	(11 873 597)	(12 102 833)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(21 205 755)	(19 773 919)
- Provisions additionnelles	(873 073)	(538 131)
- Provisions collectives	(3 267 398)	(2 150 822)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(4 228 959)	(3 747 638)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	(42 096 278)	(38 960 839)
<u>Total net</u>	457 430 886	490 150 974

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>Solde au début de période</u>	490 610 534	534 436 933
<u>Additions de la période</u>		
- Investissements	173 168 024	205 384 438
- Relocations	4 733 342	5 995 770
- Consolidations	651 238	217 159
<u>Retraits de la période</u>		
- Remboursement des créances échues	(189 489 342)	(234 359 142)
- Remboursement anticipé de créances	(12 338 938)	(15 427 878)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 993)	(3 326)
- Relocations	(4 765 014)	(5 135 257)
- Radiations de créances	(2 110 904)	(498 163)
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	460 455 947	490 610 534

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</u>	530 850 008	548 880 912
A recevoir dans moins d'un an	210 730 732	220 124 623
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	315 176 230	324 853 611
A recevoir dans plus de 5 ans	4 943 046	3 902 678
<u>Produits financiers non acquis (b)</u>	90 634 497	83 489 424
A recevoir dans moins d'un an	43 678 233	41 647 295
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	46 301 855	41 426 172
A recevoir dans plus de 5 ans	654 409	415 957
<u>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</u>	440 215 511	465 391 488
<u>Créances en instance de mise en force (2)</u>	552 491	1 360 016
<u>Créances échues (3)</u>	980 993	917 102
<u>Contrats suspendus (ordinaire) (4) (*)</u>	1 120 722	687 276

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>Contrats suspendus (contentieux) (5)</u>	17 586 230	22 254 652
<u>Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</u>	460 455 947	490 610 535

(*) y compris les contrats objet d'arrêt de facturation suite aux reports des échéances (Cf- Note 3-3-8 Impact de la pandémie COVID-19)

Analyse par secteur d'activité :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Bâtiment et travaux publics	42 273 391	52 709 307
Industrie	62 484 175	68 962 307
Tourisme	21 523 802	15 873 379
Commerces et services	267 606 701	285 339 083
Agriculture	66 567 878	67 726 459
<u>Total</u>	460 455 947	490 610 535

Analyse par type de matériel :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Equipements	34 533 235	38 836 977
Matériel roulant	358 277 079	378 604 958
Matériel spécifique	36 346 631	40 419 453
<u>Sous Total</u>	429 156 945	457 861 388
Immobilier	31 299 002	32 749 147
<u>Total</u>	460 455 947	490 610 535

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2020 comme suit

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	370 396 514	58 642 178	8 834 398	4 207 331	17 897 367	459 977 788
Impayés	3 027 241	7 647 051	2 332 578	3 002 717	24 706 897	40 716 484
Contrats en instance de mise en force	552 491	-	-	-	-	552 491
CREANCES LEASING	373 976 246	66 289 229	11 166 976	7 210 048	42 604 264	501 246 763
Avances reçues (**)	(6 927 326)	(336 227)	(143 264)	(170 125)	(998 188)	(8 575 130)
ENCOURS GLOBAL	367 048 920	65 953 002	11 023 712	7 039 923	41 606 076	492 671 634
ENGAGEMENTS HORS BILAN	17 558 775	-	-	-	-	17 558 775
TOTAL ENGAGEMENTS	384 607 695	65 953 002	11 023 712	7 039 923	41 606 076	510 230 409
Produits réservés	-	-	(511 472)	(375 635)	(3 341 851)	(4 228 958)
Provisions sur encours financiers	-	-	(131 527)	(117 291)	(11 624 780)	(11 873 598)
Provisions sur impayés	-	-	(378 098)	(1 085 260)	(19 742 397)	(21 205 755)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(873 073)	(873 073)
TOTAL DE LA COUVERTURE	0	0	(1 021 097)	(1 578 186)	(35 582 101)	(38 181 384)
ENGAGEMENTS NETS	384 607 695	65 953 002	10 002 615	5 461 737	6 023 975	472 049 025
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2020			2,16%	1,38%	8,15%	11,69%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2019			10,58%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020			9,26%	22,42%	85,52%	63,99%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019			64,04%			

(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 74 331 DT est totalement provisionnée.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Comptes des acheteurs factorés	13 081 387	13 269 121
- Effets à l'encaissement	349 744	526 800
- Intérêts échus et différés		
<u>Sous Total (A)</u>	13 431 131	13 795 921
- Provisions	(782 364)	(564 125)
- Agios réservés	(117 862)	(54 066)
<u>Total des provisions</u>	(900 226)	(618 191)
<u>Total net</u>	12 530 905	13 177 730
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 124 284	2 418 056
<u>Sous total (B)</u>	2 124 284	2 418 056
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	11 306 847	11 377 865

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	11 707 456			690 623	698 731	13 096 810
Valeurs à l'encaissement	319 324			30 420		349 744
Fonds de garantie (**)	(1 817 788)			(227 000)	(80 854)	(2 125 642)
ENGAGEMENTS BILAN	10 208 992	0	0	494 043	617 877	11 320 912
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 685 802					2 685 802
TOTAL ENGAGEMENTS	12 894 794	0	0	494 043	617 877	14 006 714
Produits réservés				70 656	47 206	117 862
Provisions				211 694	570 671	782 364
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	0	0	0	282 350	617 877	900 226
ENGAGEMENTS NETS	12 894 794	0	0	211 693	0	13 106 488

Ratio des actifs non performants	0,00%	3,53%	4,41%
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2020	7,94%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2019	4,09%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés	0,00%	57,15%	100,00%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020	80,96%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019	100,05%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 15 423 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Titres SICAV	17 961 198	4 714 480
- Titres cotés	284 000	497 000
- Certificats de dépôt	14 500 000	
<u>Total brut</u>	32 745 198	5 211 480
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(177 520)	(431 200)
<u>Total net</u>	32 567 678	4 780 280

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'actions	Valeur nominale	Total	Valeur d'acquisition	Cours moyen du mois de décembre	Provision
UADH	40 000	1,000	284 000	7,10	2,66	177 520

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	15 969 278	13 873 195
<u>Total</u>	16 145 678	14 049 595

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2020 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage de détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2020, la somme de 15 969 278 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	
Participation	800 000	-	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	-	-	8 800 000
Placements SICAV	-	-	491 856	269 010	73 338	249 390	-	-	-	1 083 593
Placements	-	-	-	200 000	80 000	120 000	-	-	-	400 000
Emprunts obligataires Disponibles	-	-	10 200	206 907	79 077	116 907	654 731	2 593 487	2 024 375	5 685 685
Total des emplois	800 000	-	2 102 055	2 675 916	1 032 415	2 086 298	2 654 731	2 593 487	2 024 375	15 969 278
Dotations initiales	1 000 000	-	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	15 500 000
Excédents antérieurs	- 200 075	571	95 001	173 837	33 384	88 265	152 279	29 935	-	373 195
Excédent de l'exercice	75	- 12	7 089	7 025	1 002	994	9 939	90 975	32 030	149 117
Retenues à la source (dividendes)	-	-	-	4 500	- 1 800	- 2 700	-	-	-	9 000
Retenues à la source (echelles d'intérêts)	-	- 1	34	446	- 172	- 261	- 7 487	- 27 423	- 7 654	43 477
Clôtures fonds gerés	-	- 558	-	-	-	-	-	-	-	557
Total des ressources	800 000	0	2 102 055	2 675 916	1 032 415	2 086 298	2 654 731	2 593 487	2 024 376	15 969 278

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 8	
Dividendes	-	-	25 775	14 097	3 843	13 069	-	-	-	-
Produits (INTERETS)/ tombées EO	-	-	-	22 500	9 000	13 500	-	-	-	45 000
Plus values latentes	-	-	609	333	91	309	-	-	-	1 342
Plus values realiser	-	-	-	-	-	-	9 022	-	-	9 022
Intérêts comptes courants/echelle intérêts	-	3	171	2 230	858	1 304	37 432	137 115	38 271	217 384
Moins values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions SICAR / Echelle Intérêts/COMM DE GESTION	75	- 15	- 19 466	- 32 135	- 12 790	- 27 188	- 36 515	- 46 140	- 6 241	- 180 415
Excédent de l'exercice	75	- 12	7 089	7 025	1 002	994	9 939	90 975	32 030	149 117

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2020, cette rubrique totalisant 4 176 985 DT contre 4 360 448 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux D'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de Période	Acquisitions	Cessions/ Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/ Cessions	Fin de Période		
Logiciels	33,3%	397 709	331 282	-	728 991	292 189	106 976	-	399 165	-	329 826
Logiciels en cours	-	143 854	95 055	219 026	19 883	-	-	-	-	-	19 883
Total des immobilisations incorporelles		541 562	426 337	219 026	748 873	292 189	106 976	-	399 165	-	349 708
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	4 373 276	-	-	4 373 276	2 284 809	218 664	-	2 503 473	-	1 869 803
Matériel de transport	20,0%	539 263	52 000	(21 500)	569 763	439 499	56 289	(20 440)	475 345	-	94 415
Installations générales	10,0%	1 036 310	57 150	-	1 093 460	613 875	79 714	-	693 589	-	399 871
Mobilier de bureau	20,0%	231 165	11 733	-	242 898	187 668	15 647	-	203 315	-	39 582
Matériel informatique	33,3%	319 038	66 063	-	385 101	266 795	50 224	-	317 019	-	68 082
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	-	130 482	130 481	-	-	130 482	-	0,000
Immobilisations hors exploitation		555 509	-	-	555 509	-	-	-	-	200 000	355 509
Immobilisations corporelles en cours		-	50 855	-	50 855	-	-	-	-	-	50 855
Total des immobilisations corporelles		8 134 202	237 800	(21 500)	8 350 504	3 923 128	420 536	(20 440)	4 323 224	200 000	3 827 277
TOTAUX		8 675 765	664 136	197 526	9 099 377	4 215 316	527 513	(20 440)	4 722 389	200 000	4 176 985

(*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 355 509 dinars au 31/12/2020.

Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et pour finaliser ces opérations. Il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Frais d'émission des emprunts (1)	1 302 132	966 491
- Frais d'augmentation du capital	0	13 781
- Dépôts et cautionnements versés	32 734	32 734
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	45 210	53 971
- Avances et acomptes au personnel	979 494	912 500
- Autres créances sur le personnel	1 622	3 010
- Etat, crédit de TVA	0	70 820
- Etat, crédit de IS	10 031	573 072
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 369 138	1 306 655
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	1 418 771	2 475 034
- Autres comptes débiteurs	380 451	380 451
- Produits à recevoir	209 527	300 211
- Compte d'attente	23 608	23 608
- Charges constatées d'avance	281 491	86 329
Total brut	6 055 598	7 200 057
A déduire		
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
Total net	5 617 227	6 761 686

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de période	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	0	55 125	41 344	13 781	55 125	0
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	2 775 082	761 615	3 536 696	1 808 590	425 975	2 234 565	1 302 132
TOTAUX		2 830 207	761 615	3 591 822	1 849 934	439 756	2 289 690	1 302 132

(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Banques, découverts	144 622	573
Total	144 622	573

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 575 130	8 183 787
Total	8 575 130	8 183 787

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Emprunts		
- Banques locales (1)	231 621 192	224 221 693
- Banques étrangères (2)	53 656 284	42 881 259
- Emprunts obligataires (3)	117 085 200	127 878 400
- Certificats de Leasing (4)	0	33 000 000
- Certificats de dépôt (4)	5 000 000	8 000 000
- Crédits de leasing	0	0
Total emprunts	407 362 676	435 981 352
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 745 624	1 650 663
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	2 294 107	1 595 786
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 175 269	5 486 186
- Intérêts courus sur certificats de leasing	0	157 349
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	87 623	94 291
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	0	(37 287)
Total dettes rattachées	8 302 623	8 946 988
Total général	415 665 299	444 928 340

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	-	-	-	-	123 050 012	104 000 000	111 246 479	115 803 533	44 279 277	71 524 256
ATTIJARI BANK 15/1	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	500 000		500 000	0	0	0
ATTIJARI BANK15/2	7 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	700 000		700 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 15/3	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	750 000		750 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 15/4	4 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	600 000		600 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	500 000		400 000	100 000	0	100 000
ATTIJARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
ATTIJARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	600 000		400 000	200 000	0	200 000
ATTIJARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	1 050 000		600 000	450 000	0	450 000
ATTIJARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	700 000		400 000	300 000	0	300 000
ATTIJARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 400 000		800 000	600 000	0	600 000
ATTIJARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	800 000		400 000	400 000	0	400 000
ATTIJARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 200 000		600 000	600 000	0	600 000
ATTIJARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 250 000		1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 315 789		526 316	789 473	263 157	526 316
ATTIJARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 315 798		526 312	789 486	263 174	526 312
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	7 000 000		2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	7 368 425		2 105 260	5 263 165	3 157 905	2 105 260
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	<u>8,20%</u>	16 000 000		4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	13 500 000	0	3 000 000	10 500 000	7 500 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	10 000 000	0	2 105 260	7 894 740	5 789 480	2 105 260
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	10 000 000	0	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	10 000 000	0	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	0	5 000 000	833 331	4 166 669	3 055 561	1 111 108
Crédits Directs, ATTIJARI BANK		TRIMESTRIELS (TMM+0,75%)			25 000 000	99 000 000	80 000 000	44 000 000	0	44 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK					123 050 012	104 000 000	111 246 479	115 803 533	44 279 277	71 524 256

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	6 000 000		2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
TOTAL BIAT					6 000 000	15 000 000	2 000 000	19 000 000	14 000 000	5 000 000
AMEN BANK 27	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	30 254		30 254	0	0	-
AMEN BANK 28	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	20 371		20 371	0	0	-
AMEN BANK 29	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	32 810		32 810	0	0	-
AMEN BANK 30	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	22 883		22 884	0	0	-
AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	886 170		427 807	458 364	0	458 363
AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 324 069		639 206	684 863	0	684 862
AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	923 277		445 882	477 395	0	477 395
AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	725 369		350 251	375 118	-	375 118
AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	725 170		349 937	375 233	0	375 233
AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 199 028		405 759	793 270	353 566	439 703
AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	647 996		198 879	449 118	233 537	215 581
AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 354 905		415 794	939 111	488 351	450 759
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,43%</u>	1 680 827		360 649	1 320 178	922 200	397 978
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,48%</u>	842 105	-	210 526	631 579	421 053	210 526
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,85%</u>	1 684 211	-	421 053	1 263 158	842 105	421 053
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	9 000 000	-	1 894 737	7 105 263	5 210 526	1 894 737
AMEN BANK 20-01	10000000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	-	10 000 000	-	10 000 000	6 666 667	3 333 333
TOTAL AMEN BANK					22 099 446	10 000 000	6 426 798	25 672 648	15 738 005	9 934 643
BANQUE DE TUNISIE15/01	4 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	400 000		400 000	-	-	-
BANQUE DE TUNISIE16/01	4 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 200 000		800 000	400 000	-	400 000
BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 350 000		600 000	750 000	150 000	600 000
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 357 130		285 720	1 071 410	785 690	285 720
BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	1 800 000		600 000	1 200 000	600 000	600 000
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	3 250 000		1 000 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 800 000	-	400 000	1 400 000	1 000 000	400 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 350 000	-	300 000	1 050 000	750 000	300 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 500 000	-	333 336	1 166 664	833 328	333 336
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>		5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
TOTAL BT					19 007 130	5 000 000	6 219 056	17 788 074	11 869 018	5 919 056

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 500 000		600 000	900 000	300 000	600 000
TOTAL BTL					1 500 000	-	600 000	900 000	300 000	600 000
ABC 19/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2,3%</u>	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
ABC 19/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2,3%</u>	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
ABC 20/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000		5 000 000	-	5 000 000
ABC 20/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000		5 000 000		5 000 000
TOTAL ABC					10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	-	10 000 000
BH 15/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	2 061 535	-	783 170	1 278 365	440 566	837 799
BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	857 143	-	285 714	571 429	285 714	285 714
BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 285 714	-	428 571	857 143	428 571	428 571
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 500 000	-	428 571	1 071 429	642 857	428 571
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 071 429	-	285 714	785 714	500 000	285 714
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	3 214 286	-	714 286	2 500 000	1 785 714	714 286
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	3 571 429	-	714 286	2 857 143	2 142 857	714 286
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	7 857 142	-	1 428 572	6 428 570	4 999 998	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,5%</u>	4 821 429	-	714 284	4 107 145	3 392 861	714 284
TOTAL BH					26 240 106	-	5 783 169	20 456 937	14 619 140	5 837 798
ATB 15/01	3 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	525 000		525 000	-	-	-
ATB 16/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	700 000		400 000	300 000	-	300 000
ATB 17/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	1 100 000		400 000	700 000	300 000	400 000
TOTAL ATB					2 325 000	-	1 325 000	1 000 000	300 000	700 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES					42 881 258	22 190 000	11 414 974	53 656 284	40 447 383	13 208 900
BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	<u>4,72%</u>	2 024 366		674 789	1 349 577	674 789	674 789
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	<u>4,33%</u>	622 980		177 994	444 986	266 991	177 994
TOTAL BAD					2 647 347	0	852 783	1 794 563	941 780	852 783
	-	-		-		-				-
SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	<u>8,00%</u>	2 115 911	0	2 115 911	0	0	0
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,00%</u>	19 282 666		4 820 668	14 461 998	9 641 330	4 820 668
SANAD 20-01	22190000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,23%</u>		22 190 000	0	22 190 000	19 724 444	2 465 556
TOTAL SANAD					21 398 577	22 190 000	6 936 579	36 651 998	29 365 774	7 286 224
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,86%</u>	8 725 334	0	2 181 331	6 544 003	4 362 672	2 181 331
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,87%</u>	10 110 000	0	1 444 281	8 665 719	5 777 157	2 888 562
TOTAL GGF					18 835 334	0	3 625 612	15 209 722	10 139 829	5 069 893
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES					262 102 952	166 190 000	158 015 476	270 277 477	144 552 823	125 724 653

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	DT	7ANS	<u>7,10%</u>	658 000		658 000	0	0	0
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	<u>7,35%</u>	3 980 000		1 990 000	1 990 000	0	1 990 000
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	4 252 800		2 126 400	2 126 400	0	2 126 400
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	DT	5ANS	<u>7,60%</u>	2 216 400		2 216 400	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	<u>7,80%</u>	10 750 800		3 583 600	7 167 200	3 583 600	3 583 600
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	200 000		200 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	DT	7ANS	<u>7,70%</u>	6 000 000		6 000 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	<u>7,50%</u>	3 140 000	0	1 570 000	1 570 000	0	1 570 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	17 720 000	0	4 430 000	13 290 000	8 860 000	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	<u>7,65%</u>	8 544 000	0	2 848 000	5 696 000	2 848 000	2 848 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	<u>7,85%</u>	15 760 000	0	3 152 000	12 608 000	9 456 000	3 152 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	<u>7,75%</u>	3 656 400	0	1 218 800	2 437 600	1 218 800	1 218 800
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,35%</u>	6 000 000	0	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	<u>7,90%</u>	4 000 000	0	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	<u>8,20%</u>	1 344 000		336 000	1 008 000	672 000	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,30%</u>	14 656 000		3 664 000	10 992 000	7 328 000	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	<u>8,35%</u>	5 000 000		0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	<u>11,00%</u>	8 700 000	0	1 740 000	6 960 000	5 220 000	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	11 300 000	0	2 260 000	9 040 000	6 780 000	2 260 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	<u>10,25%</u>	0	30 000 000	0	30 000 000	24 000 000	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					127 878 400	30 000 000	40 793 200	117 085 200	78 366 400	38 718 800

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Certificats de Leasing										
BILLET DE TRES/ AL BARAKA	35 000 000				33 000 000	268 500 000	301 500 000	0	0	0
CERTIFICAT LEASING WIFAK BANK	5 000 000				5 000 000	20 000 000	10 000 000	15 000 000	0	15 000 000
CERTEFICAT DE DEPOT										
CD/HEJER TNANI	1 000 000				1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD/AOS	1 000 000				1 000 000	3 500 000	4 500 000	0	0	0
CD/FCP DYNAMIQUE	1 500 000				1 500 000	3 000 000	4 500 000	0	0	0
CD/ATTIJARI SICAR	3 000 000				0	4 500 000	4 500 000	0	0	0
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	500 000				500 000	1 000 000	1 500 000	0	0	0
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS					46 000 000	301 500 000	327 500 000	20 000 000	4 000 000	16 000 000
TOTAL GENERAL					435 981 352	497 690 000	526 308 676	407 362 677	226 919 223	180 443 453

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Factures d'achats	2 491 612	2 976 480
- Effets à payer	43 021 902	38 461 468
Total	45 513 514	41 437 948

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	224 068	226 450
- Etat, retenues sur salaires	125 721	121 139
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	462 825	637 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	27 118	0
- Contribution conjoncturelle	68 855	73 902
- Etat, autres impôts et taxes à payer	150 886	138 480
- Etat, TVA à payer	227 496	0
- Etat, TCL à payer	20 839	18 754
- CC ASSOCIER	610	610
- C.N.S.S	320 773	291 768
- CAVIS	44 008	39 595
- Autres comptes créditeurs	25 430	50 257
- Remboursement assurance groupe	20 852	7 656
- Remboursement assurance vie	1 209	0
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	906 613	620 171
- Compte d'attente	281 152	205 693
- Caisse de compensation	4 635	4 481
- Produits constatés d'avance	235 097	251 627
- Prestataires de services	128 159	190 955
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges (*)	980 292	405 292
- Provisions pour départ à la retraite	336 377	336 377
Total	4 667 140	3 695 264

(*) La société Attijari Leasing a subi, courant 2020, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Faisant suite à ce redressement, la société a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS en date du 16 juillet 2020.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société « Attijari Leasing » a constaté les provisions jugées nécessaires.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Capital social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	15 500 000	13 500 000
- Réserve pour fonds social	69 029	35 525
- Résultats reportés	4 100 197	2 845 307
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	51 919 226	48 630 832
Résultat de l'exercice	3 228 640	3 454 890
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	55 147 866	52 085 722
<u>Résultat par action :</u>		
Résultat de l'exercice (1)	3 228 640	3 454 890
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000
<u>Résultat par action (1) / (2)</u>	1,174	1,256

Le capital social s'élève au 31 décembre 2020, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Situation des capitaux propres au 31/12/2019	27 500 000	2 000 000	2 750 000	13 500 000	35 525	2 845 307	3 454 890	52 085 722
Affectation approuvée par l'AGO du 29/06/2020			0	2 000 000	200 000	1 254 890	-3 454 890	0
Prélèvement sur fonds social					(166 496)			(166 496)
Résultat au 31 décembre 2020							3 228 640	3 228 640
Capitaux propres après affectation au 31/12/2020	27 500 000	2 000 000	2 750 000	15 500 000	69 029	4 100 197	3 228 640	55 147 866

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts conventionnels	51 308 563	52 417 795
Intérêts intercalaires	1 710	1 052
Intérêts de retard	1 990 557	1 935 320
Marge non facturée Covid19 (*)	725 451	0
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	54 026 281	54 354 167
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 124 831)	(898 220)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	520 969	506 921
. Intérêts de retard antérieurs		
<u>Variation des produits réservés</u>	(603 862)	(391 299)
<u>Total des revenus de leasing</u>	53 422 419	53 962 868

(*) Marges sur les contrats objets des reports des échéances (Cf-note « 3-3-8 Impact COVID-19 »)

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Commissions de factoring	255 139	417 928
Intérêts de financement	1 567 519	1 750 820
<u>Total revenus de factoring</u>	1 822 658	2 168 748

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	534 622	654 251
- Frais divers sur dossiers	2 018 652	2 005 757
- Autres produits d'exploitation	9 126	8 025
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 562 400	2 668 033

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	9 328 704	11 994 686
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	22 273 479	20 833 700
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 645 607	4 199 932
- Autres charges financières et assimilés (*)	151 523	121 152
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	591 836	435 340
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	0	39 062
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	36 991 149	37 623 872
- Intérêts des comptes courants	456 573	282 497
- Intérêts sur opérations de financement	905 630	4 006 413
<u>Total des autres charges financières</u>	1 362 203	4 288 909
<u>Total</u>	38 353 352	41 912 781

(*) Colonne retraitée pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 3-3-9 « Changement de présentation »).

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dividendes sur titres SICAV	56 783	383 170
- Plus-values sur cession de titres SICAV	274 788	166 562
- Plus-values latentes sur titres immobilisés	88 767	45 129
- Moins-values réalisées sur cession de titres SICAV	(122 248)	0
- Moins-values latentes sur titres immobilisés	0	(191 033)
- Revenus des certificats de dépôt	196 527	254 359
- Intérêts sur emprunts obligataires	53 706	56 154
- Intérêts des comptes courants	360 824	226 479
<u>Total</u>	909 147	940 820

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Salaires et compléments de salaires	5 907 004	5 174 459
- Rémunérations du personnel détaché	644 312	627 452
- Charges connexes aux salaires	57 521	25 119
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 086 590	1 001 515
- Autres charges sociales	191 103	209 510
- Transfert de charges	(22 592)	(3 982)
<u>Total</u>	7 863 938	7 034 073

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Achat de matières et fournitures	197 471	195 755
<u>Total des achats</u>	197 471	195 755
- Sous-traitance générale		
- Locations	121 864	99 905
- Charges locatives et de copropriété	42 049	38 372
- Entretien et réparations	125 148	117 843
- Primes d'assurances	274 162	182 751
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	7 439	30 620
<u>Total des services extérieurs</u>	570 662	469 490
- Formations	36 740	35 881
- Personnel extérieur à l'entreprise	11 895	10 150
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	788 186	610 164
- Publicités, publications, relations publiques	377 613	403 958
- Transports	63 801	67 368
- Déplacements, missions et réceptions	15 078	39 092
- Frais postaux et de télécommunications	100 903	183 989
- Services bancaires et assimilés (*)	167 373	196 268
- Documentations	4 935	8 870
- Transfert de charges		
<u>Total des autres services extérieurs</u>	1 566 524	1 555 738
- Jetons de présence	100 000	120 000
- Rémunération comité d'audit	18 750	16 875
- Rémunération comité de risque	18 750	16 875
<u>Total des charges diverses</u>	137 500	153 750

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	143 847	154 956
- T.C.L	198 235	213 556
- Contributions conjoncturelles	0	0
- Droits d'enregistrement et de timbres	59 373	52 742
- Autres impôts et taxes	9 288	7 119
Total des impôts et taxes	410 743	428 373
Total général	2 882 900	2 803 106

(*) Colonne retraitée pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 3-3-9 « Changement de présentation »).

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	527 513	450 557
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	13 781	18 375
Total	541 294	468 932

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	5 633 209	5 058 264
- Dotations aux provisions additionnelles	334 954	227 832
- Dotations aux provisions collectives (*)	1 116 576	0
- Reprises de provisions pour donner suite aux recouvrements de créances	(2 435 607)	(2 081 168)
- Créances radiées	2 020 885	1 384 656
- Reprises de provisions à la suite de la radiation de créances	(1 995 014)	(1 288 828)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(122 541)	(87 449)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	0	(22 047)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	218 239	2 479
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	4 770 701	3 193 739

(*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de la nouvelle circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	575 000	70 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	0	65 100
- Reprise de provisions pour dépréciation des actions cotées	(253 680)	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	0
<u>Total</u>	421 320	135 100

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	15 940	23 800
- Revenus des immeubles	61 600	57 569
- Apurement de comptes	416 183	393 075
- Autres produits	21 599	17 872
<u>Total</u>	515 322	492 316

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Autres	6 746	9 110
<u>Total</u>	6 746	9 110

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>Bénéfice comptable</u>	4 150 069	4 390 984
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 633 220	4 933 775
- Dotations aux provisions collectives	1 122 801	0
- Dotations aux provisions additionnelles	334 942	
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite		22 768
- Dotations aux provisions pour risques divers	675 000	65 100
- Plus-value latente sur titres SICAV 2017	50 829	23 496
- Moins-values latentes sur titres SICAV 2020	0	81 817
- Abandon de créances	61 712	189 014
- Pertes non déductibles	6 744	70 000
A déduire		
- Dividendes	76 215	263 846
- Plus-value latentes sur titres	72 980	50 829
- Plus-value latente sur titres SICAV 2016/2015		
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	11 886 122	9 462 279
Provisions pour créances douteuses	7 090 964	4 933 775
Provisions pour dépréciation de titres cotés	0	65 100
<u>Bénéfice fiscal</u>	4 795 158	4 463 404
Réinvestissements exonérés * Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 500 000	2 000 000
<u>Bénéfice imposable</u>	2 295 158	2 463 404
<u>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</u>	803 306	862 191
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	775 972	1 425 738
- Retenues à la source	215	9 525
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	27 118	(573 071)
<u>Contribution conjoncturelle</u>	49 268	
<u>CSS</u>	68 855	73 903

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Impayés sur créances de leasing en début de période	40 545 101	36 808 437
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(40 716 484)	(40 545 101)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 183 787)	(8 352 559)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 575 130	8 183 787
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(434 846)	(434 846)
- Plus ou moins-values sur relocation	31 672	(860 513)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 522 918)	(2 577 418)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 006 291	2 522 918
- Produit à recevoir en début de période	0	0
-Produit à recevoir en fin de période	(881 928)	0
- TVA collectée	40 905 245	47 752 502
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(62 483)	26 947
- Loyers encaissés	240 799 614	286 777 989
- Intérêts de retard	1 990 557	1 935 320
-marge non facturée covid19	725 451	36 307
- Créances virées en Pertes	(2 020 885)	(1 384 656)
- Encours financiers virés en pertes	2 110 904	498 163
- Commissions encourues	(241 626)	(284 961)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 993	3 326
- Consolidations	(651 237)	(217 159)
- Remboursements anticipés	12 338 938	15 427 878
- Produits sur Cessions anticipées	534 622	654 251
- Autres produits d'exploitation	2 027 778	2 013 782
Encaissements reçus des clients	298 312 948	348 382 933

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Encours de Financement des adhérents en début de période	11 377 865	11 484 766
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(11 306 847)	(11 377 865)
- Produits constatés d'avance en début de période	(251 627)	(237 602)
- Produits constatés d'avance en fin de période	235 097	251 627
- Revenus de factoring	1 822 658	2 168 748
- Variations des agios réservés	63 796	(18 089)
- Financement des adhérents	45 657 292	53 436 238
- TVA collectée	60 663	76 000
Encaissements reçus des acheteurs factorés	47 658 897	55 783 823

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	41 437 948	48 024 189
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(45 513 514)	(41 437 948)
- Fournisseurs, avances en début de période	(53 971)	(62 760)
- Fournisseurs, avances en fin de période	45 210	53 971
- Investissements pour financement de contrats de leasing	173 168 024	205 384 438
- TVA sur Investissements	27 994 296	32 821 844
Décaissements pour financement de contrats de leasing	197 077 993	244 783 734

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Prestataires Assurances en début de période	(2 475 034)	(2 613 873)
- Prestataires Assurances en fin de période	1 418 771	2 475 034
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(915 510)	(662 393)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	981 116	915 510
- Charges constatées d'avance en début de période	(86 328)	(60 885)
- Charges constatées d'avance en fin de période	281 491	86 328
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	226 450	228 221
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(224 068)	(226 450)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	121 139	112 090
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(125 721)	(121 139)
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers en début de période	637 932	745 999
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers en fin de période	(462 825)	(637 932)
- C.N.S.S en début de période	291 768	294 993
- C.N.S.S en fin de période	(320 773)	(291 768)
- CAVIS en début de période	39 595	43 476
- CAVIS en fin de période	(44 008)	(39 595)
- Diverses Charges à payer en début de période	620 171	922 527
- Diverses Charges à payer en fin de période	(906 613)	(620 171)
- TVA, payée sur biens et services	814 437	726 880
- Charges de personnel	7 863 938	7 011 305
- Autres charges d'exploitation	2 882 900	2 924 257
- Impôts et taxes	(410 743)	(428 375)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	10 208 086	10 784 039

NOTE 34 : INTERETS PAYES

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Frais d'émission des emprunts	761 615	363 534
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	5 486 186	5 440 843
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(4 175 269)	(5 486 186)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 650 663	1 363 288
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 745 624)	(1 650 663)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 595 786	1 424 799
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(2 294 107)	(1 595 786)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	157 349	1 262 018
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	0	(157 349)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	94 291	114 255
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(87 622)	(94 291)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(37 287)	(130 781)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	(0)	37 287
- Charges financières	38 353 352	41 791 629
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(591 837)	(435 341)
Intérêts payés	39 167 496	42 247 256

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	0	0
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(27 118)	0
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	138 480	75 411
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(150 885)	(138 480)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	4 481	4 195
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(4 635)	(4 481)
- Etat, TCL à payer en début de période	18 754	19 557
- Etat, TCL à payer en fin de période	(20 839)	(18 754)
- Contributions conjoncturelles en début de période	73 902	226 308
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(68 855)	(73 902)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(573 072)	(498 404)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libératoire)	10 031	573 072
- TVA payée	12 022 599	12 583 807
- Impôts et taxes	410 743	428 374
- Contribution conjoncturelle	118 123	73 902
- Impôts sur les bénéfices	803 306	862 191
Impôts et taxes payés	12 755 015	14 112 796

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Placements en titres en début de période	5 211 480	16 077 650
- Placements en titres en fin de période	(32 745 198)	(5 211 480)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(7 656)	(1 917)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	22 061	7 656
- Produits à recevoir des tiers en début de période	300 211	262 156
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(209 527)	(300 211)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(182 084)	(153 373)
- Comptes d'attente en fin de période	257 542	182 084
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(50 866)	(72 532)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	26 040	50 866
- Prestataires en début de période	(190 955)	(75 234)
- Prestataires en fin de période	128 159	190 955
- Dépôts et cautionnements en début de période	32 734	32 734
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(32 734)	(32 734)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	813 065	1 810 706
- Autres gains ordinaires	499 382	468 516
- Autres pertes ordinaires	(6 746)	(9 110)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	(26 135 092)	13 226 731

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	207 310	148 560
- Investissements en Immobilisations corporelles	237 800	183 109
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	445 110	331 669

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	(1 060)	0
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	15 940	23 800
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	14 880	23 800

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	2 500 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	2 000 000	2 500 000

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Dividendes et tantièmes	0	3 300 000
- Prélèvement sur fonds social	166 496	191 836
<u>Dividendes et autres distributions</u>	166 496	3 491 836

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
- Banques	3 364 998	19 466 052
- Caisses	3 498	2 925
- Banques, découverts	(144 622)	(573)
Liquidités et équivalents de liquidités	3 223 874	19 468 404

NOTE 42 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**A-Engagements donnés :****A-1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

- **Opérations de Leasing :**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2020 à 17 558 775 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

- **Opérations de Factoring :**

Les engagements de Factoring s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2 685 802 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A-2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 66 043 148 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 décembre 2020.

B- Engagements reçus :**B-1- Garanties Reçues**

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2020 à 23 435 332 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 décembre 2020 à 90 634 497 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

B-3- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2020 à 503 006 951 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing).

C- Engagements réciproques :**C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés :**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 27 000 000 DT et correspondent aux crédits suivants :

<u>Banque</u>	<u>Montant</u>
ATB	10 000 000
ATTIJARI BANK	11 000 000
BANK ABC	1 000 000
BIAT	5 000 000
Total	27 000 000

NOTE 43 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

43.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Générale Tunisienne d'Informatique** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs);
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

43.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2020

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2020, se présentent comme suit :

1. Transactions réalisées avec Attijari Bank

1.1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1^{ère} semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2020, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 95 800 DT HTVA

1.2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2020, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 241 626 DT HTVA.

1.3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2020 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 644 312 DT HTVA.

1.4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 323 915 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 710 408 DT.

2. Transactions réalisées avec Attijari Bank Sicar

2.1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

2.2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 358 DT HTVA.

2.3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 003 DT HTVA.

2.4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 747 DT HTVA.

2.5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 845 DT HTVA.

2.6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 5 685 DT HTVA.

2.7 FCR Attijari Leasing 8

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 772 DT HTVA.

2.8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2020, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 5 198 DT HTVA.

2.9 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 153 565 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2020, à 108 422 DT.

3. Transactions réalisées avec Attijari Finances Tunisie

3.1- Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances Tunisie s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances Tunisie s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2020, s'élèvent à 61 600 DT HTVA.

3.2 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2020 » avec Attijari Finances

Attijari leasing a conclu en date du 22 juin 2020, un contrat de conseil avec Attijari Finances, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2020 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DTHTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible au lancement de la préparation du document de référence Attijari Leasing 2020 la signature du contrat et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2020 ;
- Une commission de succès de 0,65% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2020 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription ;

La charge jusqu' au 31 décembre 2020 au titre dudit contrat s'est élevée à 265 000 DT HTVA.

3.3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 75 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2019.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2020.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Courant 2020, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

3.4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 234 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2020, à 152 234 DT.

4. Transactions réalisées avec Attijari Intermédiation

4.1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

5. Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien. Courant 2020, aucune charge n'a été constatée à ce titre

6. Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	123 050 012	104 000 000	111 246 479	115 803 533
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	3 500 000	4 500 000	0
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	3 000 000	4 500 000	0
ATTIJARI SICAR	0	4 500 000	4 500 000	0
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	0	0	4 000 000
ATTIJARI RECOUVREMENT	500 000	1 000 000	1 500 000	0
Total	130 050 012	116 000 000	126 246 479	119 803 533

Courant 2020, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 10 691 860 DT.

7. Contrats de leasing avec « Compagnie Nouvelle D'assurance »

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 206 930 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 58 042 DT.

8. Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

- La société « Civile Immobilière El Hamd »

Au 31 décembre 2020, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 000 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 1 DT.

- La société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 31 décembre 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 219 854 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 80 700 DT.

- La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 20 681 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2020, à 1 DT.

9. Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantage à court terme	254 816	53 192	100 000	100 000

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 54 021 DT, soit un salaire brut de 197 793 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

NOTE 44 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.